

PRÉVENTION ET INTERVENTION FACE À LA VIOLENCE SEXISTE



MESSAGES CLÉS

- ▶ L'agence responsable de la gestion de camp partage la responsabilité de garantir que les conditions dans le camp minimisent le risque de violence sexuelle, que les résidents du camp exposés à la VS reçoivent des soins et un traitement appropriés et qu'une mesure de suivi appropriée soit prise pour répondre aux incidents qui surviennent.
- ▶ Une compréhension globale des facteurs de risque spécifiques auxquels les femmes, les jeunes filles, les jeunes garçons et les hommes sont confrontés dans des installations de camp et de leurs causes est essentielle pour une prévention efficace de la VS et les interventions de réponse.
- ▶ Une participation directe et significative et une consultation des femmes dans le cadre de la prise de décision dans le camp sont nécessaires afin de garantir que la gestion, l'assistance et la prestation de service préviennent et répondent à la VS, et assurent la protection des groupes les plus exposés au danger.
- ▶ L'équipe responsable de la gestion de camp doit procéder à des visites de contrôle fréquentes et régulières (de préférence plusieurs fois dans la journée) aux points de distribution, aux points de contrôle de sécurité, dans les infrastructures liées à l'eau et au système sanitaire, dans les institutions de service et dans les zones à haut risque. Ses conclusions doivent être partagées avec les partenaires chargés de la protection concernés et les organisations humanitaires.
- ▶ Pour prévenir et répondre de manière efficace à la VS une approche pluri-sectorielle et inter agences est nécessaire. Les secteurs des services communautaires, de la protection, de la santé, de la sécurité et de la gestion de camp doivent travailler ensemble afin de s'assurer qu'une approche globale soit mise en œuvre et que la prévention et la réponse à la VS soient intégrées dans tous les aspects de la vie de camp.

INTRODUCTION

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE SEXISTE ?

Le terme de violence sexiste est un terme général pour désigner tout acte nuisible perpétré contre la volonté d'une personne, et basé sur des différences attribuées socialement (sexospécifique) entre les hommes et les femmes. Le terme VSS (violence sexuelle et sexiste) est également utilisé pour définir ces actes de violence.

►► *Pour mieux comprendre ce que couvre la VS, consultez les “Guidelines for Gender-based Violence Interventions in Emergency Settings” du Comité permanent interorganisations.*

La nature et l'étendue des types spécifiques de VS varient selon les cultures, les pays et les régions. Les exemples comprennent :

- La violence sexuelle, y compris l'exploitation/abus sexuel et la prostitution forcée
- La violence domestique
- Le trafic d'êtres humains
- Le mariage forcé/précoce
- Le viol
- Les pratiques traditionnelles nuisibles, comme la mutilation génitale des femmes, les crimes d'honneur, la crémation des épouses pour une dot ou d'autres disputes familiales et héritage de la veuve

Si la violence sexiste est généralement tournée contre les femmes et les jeunes filles, les jeunes garçons et les hommes peuvent avoir également été victime de VS. La VS peut avoir lieu au sein de la famille ou de la communauté, et est perpétrée par des personnes occupant des positions de pouvoir, y compris parfois par la police, des gardes, des forces armées, des groupes armés et des agents de maintien de la paix des NU. Elle peut avoir lieu dans, ou être approuvée par, les familles, les communautés et les institutions – y compris les écoles, les centres de détention et les centres religieux. Des expériences récentes ont malheureusement démontré que la violence sexiste contre les réfugiés et les personnes déplacées peut également être commise par des acteurs humanitaires.

►► *Consultez le code de conduite du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ONG.*



Les actes de VS violent un certain nombre des droits universels de l'homme protégés par les instruments et conventions internationales. De nombreuses – mais pas toutes – formes de VS sont illégales et sont considérées comme des actes criminels par les lois nationales.

Les conséquences de la VS comprennent des dommages physiques aigus ou chroniques, des grossesses non désirées, des infections sexuellement transmissibles, le VIH/SIDA, des infections urinaires et des fistules, des problèmes de santé génésique, des traumatismes émotionnels et psychologiques, la stigmatisation, le rejet, l'isolement, la dépression, une plus forte discrimination sexuelle et parfois la mort. Les femmes et les jeunes filles qui ont été violées peuvent être traitées comme des criminelles et être emprisonnées ou devoir payer une amende pour grossesse illégale. Les femmes ayant subi la torture, des violences et un traumatisme peuvent avoir des besoins physiques et psychologiques particuliers. Les victimes de violence sexiste (y compris de viol, exploitation sexuelle et violence domestique) courent le risque d'être à nouveau maltraitées.

Une voix s'élève du terrain

« Pour de nombreuses cultures, comprendre la violence à travers le prisme du sexe, ou l'idée de lier sexe et violence, est souvent perçu comme une interprétation très occidentale. La prévention de la VS n'est pas toujours comprise comme s'inscrivant dans le cadre de la protection ou du respect des droits de l'homme internationaux. La construction sociale de l'identité sexuelle est complexe et souvent difficile à comprendre – tout comme il n'existe pas de profil universel de la personne infligeant des VS ou de la victime de VS. Les types et les degrés de violence et la façon dont ils sont compris varient selon le contexte. Souvent le traumatisme, la peur et la vulnérabilité vécues par les personnes vivant dans un environnement de camp favorisent et renforcent les relations de pouvoir traditionnelles et culturelles, ce qui galvanise les modèles et les relations qui permettent à la VS de se perpétuer. Un des plus grands problèmes est le manque de personnel formé sensible à la VS, ou comprenant la VS relativement à la protection et aux droits de l'homme. Les femmes dans ces situations, qui sont bien formées, sont demandées pour prendre des positions de leadership et assurer l'autorité dans les ONGI, les ONG et les organisations basées sur la communauté. Briser les cycles de la violence et de la VS dans une installation d'urgence comme un camp n'est pas chose aisée, surtout si l'intervention d'urgence a pour priorité de



satisfaire les besoins de base de l'homme en nourriture, eau et abri, mais connaît mal les relations et les questions sexospécifiques et la façon dont elles sont comprises par la communauté déplacée ».

MESSAGES CLÉS

CAUSES ET FACTEURS CONTRIBUANT À LA VS


Les actes de violence sexiste restent largement répandus dans le monde entier, en particulier contre les femmes et les jeunes filles. Des relations sexospécifiques inégales et la discrimination sont les causes à la base de la VS. Les situations de déplacement provoquant la fragmentation des mécanismes de sûreté de la communauté peuvent augmenter les risques d'une telle violence. Les camps de réfugiés et de personnes déplacées, au lieu de fournir un environnement sûr à leurs résidents, peuvent les exposer davantage à ce type de violence.

Si la guerre, le conflit et les tensions internationales sont la principale cause de fuite et de déplacement, le viol et d'autres formes de VS peuvent également provoquer la fuite. La violence peut se dérouler pendant la fuite aux mains de bandits, de trafiquants, de gardes frontière et/ou de personnes en positions d'autorité. Comme les hommes et les jeunes garçons fuyant un conflit et la persécution, les femmes et les jeunes filles sont de plus en plus amenées à payer des passeurs et entreprendre de dangereux voyages.

Les problèmes de violence et de VS se prolongent pendant le déplacement, dans la mesure où les camps font souvent l'objet de raids par les milices. Les femmes vivant en camp sont plus exposées à l'exploitation sexuelle et au harcèlement si elles ont été enregistrées seules, que les mécanismes de prestation de service sont de mauvaise qualité et si la distribution de la nourriture et des articles domestiques est inadéquate. Les femmes et les jeunes filles doivent généralement parcourir de longues distances à la recherche de nourriture, de combustible et de travail.

Les dangers et les incertitudes liées aux situations d'urgence et au déplacement imposent une importante pression physique sur les personnes, les familles et les communautés, créant souvent des environnements au sein desquels la violence domestique peut survenir. La survie et la compétition pour les maigres ressources trouvées dans et autour des camps, et les changements de rôles des sexes après le déplacement, peuvent aggraver les niveaux de violence.

D'autres formes de violence résultent de l'interruption des structures sociales, la perte des rôles traditionnels des hommes, les changements rapides des traditions culturelles, la pauvreté, la frustration due au manque de travail productif ou d'un travail décent ou bien payé, l'abus d'alcool et de drogue et le manque de respect des droits de l'homme.

 Lorsque les communautés fuient, elles emportent avec elles leurs coutumes et leurs traditions. Parmi celles-ci se trouvent des pratiques traditionnelles nuisibles, comme la mutilation génitale des femmes (MGF). Si elles sont parfois perçues comme des traditions culturelles qui devraient être respectées, ces pratiques nuisibles sont de sérieuses violations des droits de l'homme.

Certaines catégories de femmes et de jeunes filles sont particulièrement exposées à la VS, comme celles qui sont seules à la tête d'un ménage et/ou sans soutien familial. Parmi les jeunes filles en danger figurent souvent les jeunes filles non accompagnées, les jeunes filles en famille d'accueil, les jeunes filles en détention, les jeunes filles associés à des forces ou des groupes armés, les jeunes filles handicapées mentales ou physiques, les filles mères et les enfants nés d'un viol.

La protection en pratique : Les implications de la parité sexuelle dans le camp

Suite à un déplacement, il est plutôt habituel que la population du camp comprenne plus de femmes que d'hommes et en particulier, la prévalence des ménages dirigés par une femme est plus forte qu'au sein de la population en générale. Les agences responsables de la gestion de camp doivent par conséquent identifier les ménages dirigés par des femmes et cibler en conséquence les activités d'assistance et de protection.

La réalité était toutefois très différente suite au tsunami en Asie du sud. On pense que dans certaines régions d'Indonésie, quatre fois plus de femmes sont mortes que d'hommes et dans certaines régions du Sri Lanka, deux fois plus. Les raisons dépendaient de l'endroit et de l'heure auxquels le tsunami a déferlé, mais des facteurs comme le fait que des femmes se trouvent près du rivage en train de faire sécher du poisson ou de se baigner, s'occupaient d'enfants ou portaient des vêtements qui les alourdissaient, ont tous ralenti la fuite et ont contribué au plus haut taux de décès chez les femmes.

De fait, les agences responsables de la gestion de camp et les responsables communautaires après le tsunami avaient affaire à un nouveau groupe de personnes ayant des besoins spécifiques – des veuves avec de jeunes enfants, ou des “ménages dirigés par une personne seule”.


Les agences n'avaient pas l'habitude de travailler avec tant de ménages dirigés par une seule personne et il a fallu un peu de temps pour détecter les implications en termes de protection. Selon les femmes interviewées



dans le nord du Sri Lanka, la plupart des hommes ne voulait ou ne pouvait pas s'occuper de ses enfants et refusait d'effectuer les tâches domestiques. De fait, la tâche retombée sur les femmes de la famille, y compris les femmes âgées et les jeunes filles qui dans certains cas n'avaient pas le droit d'aller à l'école pour assumer les tâches domestiques qui incombaient autrefois à leurs mères. De nombreuses femmes se sont senties débordées, car elles avaient leurs propres responsabilités familiales en plus de nouvelles obligations liées à la famille étendue. Les femmes se plaignaient aussi que les hommes ne souhaitaient pas rester célibataires trop longtemps et comme tant de femmes avaient trouvé la mort, le nombre de mariages forcés et précoces a très fortement augmenté.

Les auteurs sont parfois les personnes mêmes dont dépendent les survivants en terme d'assistance et de protection, ce qui comprend la police, les officiels de gouvernement, les humanitaires et les agents du maintien de la paix. Tous les membres de l'équipe et les personnes travaillant pour les résidents de camp doivent être formées aux et signer les codes de conduite. Le Bulletin publié par le Secrétaire général des NU en 2003 (*Special measures for protection from sexual exploitation and sexual abuse*) s'applique à toutes les équipes des NU, y compris les forces du maintien de l'ordre des NU conduisant les opérations sous le commandement et le contrôle des NU, ainsi que les ONG sous contrat avec les NU.

L'expérience dans plusieurs camps a montré que certaines mesures ont permis aux populations déplacées de devenir plus aptes à identifier les auteurs en toute sécurité et de manière appropriée et à minimiser les actes de VS commis par la police. Cela comprend : une formation obligatoire pour les officiers de police sur la VS et les questions d'exploitation sexuelle, le port obligatoire de insignes nominatifs pour une identification facile et la création d'une base photographique de tous les officiers de police. L'embauche de femmes officiers a amélioré l'efficacité de la police concernant les questions de violence sexiste.


 Le rôle des systèmes de résolution de conflit traditionnels doit être compris et contrôlé – si ce sont souvent les mesures de responsabilité les plus respectées et employées, dans bien des cas, elles ne fournissent pas une réparation adéquate pour les femmes victimes de VS.

RÔLE DE L'AGENCE RESPONSABLE DE LA GESTION DE CAMP

Pour prévenir et répondre à la VS dès les premières étapes d'une situation d'urgence, un ensemble minimum d'activités coordonnées doit être entrepris rapidement et en collaboration avec tous les partenaires (les groupes et organisations de femmes, les ONG, le gouvernement, les agences des NU et la communauté déplacée et d'accueil).

- Des structures et des mécanismes sûrs et appropriés pour établir des rapports, répondre et prévenir la VS doivent être mis en place
- Les victimes de VS doivent avoir accès aux soins médicaux, à un soutien psychologique et social, à la sécurité et un soutien légal
- Les activités de prévention doivent être en place, en coordination avec la communauté, pour prendre en charge les causes et les facteurs intervenant dans la VS
- Une action efficace pour prévenir et répondre à la VS doit être incorporée à toutes les étapes d'une situation d'urgence et d'une intervention humanitaire

Les différents acteurs doivent travailler ensemble pour établir une intervention multisectorielle et inter agences avec la communauté (comme les Fonds des Nations Unies pour la population – UNFPA, UNIFEM, UNICEF, UNHCR et les ONG spécialisée ayant de l'expérience dans la gestion de la VS). Les agences responsables de la gestion de camp doivent collaborer avec la/les agence(s) participante(s) pour mener et coordonner des activités de prévention et de réponse à la VS.

 L'agence responsable de la gestion de camp doit garantir que la programmation VS est à la fois attentive à la culture et conforme au droit international, surtout si les lois nationales sont clairement discriminatives ou nient les droits de groupes spécifiques au sein de la communauté.

Dans l'installation de camp, l'agence responsable de la gestion de camp joue un rôle et est responsable de la prévention de la VS et des interventions de réponse à la VS. Les activités clés de l'agence responsable de la gestion de camp liées à ces deux éléments sont :

La prévention de la violence sexiste

- Estimation/contrôle
- Abri et planification de site prenant en compte la protection
- Distribution et services
- Sûreté et sécurité
- Information de la communauté

- Systèmes de protection
- Éthique

L'intervention face à la violence sexiste

- Systèmes de référence
- Sûreté/sécurité
- Santé
- Psychosocial
- Légal

La prévention de la violence sexiste

Estimation/Contrôle

- Garantir des équipes plurifonctionnelles communes menant une estimation participative et plaider pour que toutes les estimations effectuées dans le camp soient participatives et incluent les femmes, les jeunes filles, les jeunes garçons et les hommes d'âges et de parcours différents
- Rechercher en permanence des informations liées aux pratiques communautaires pouvant contribuer à des traumatismes secondaires ou tertiaires pour les victimes de VS, ou qui pourraient les dissuader de faire appel à un soutien médical ou psychosocial
- Contrôler les zones du camp qui présentent des risques liés à la sécurité, y compris les latrines et les douches communales, les zones de réception collectives, les points d'enregistrement et de distribution, les centres de divertissement et les zones utilisées pour faire paître les animaux, récolter du bois de chauffage et faire pousser les cultures
- Garantir une compréhension complète des facteurs de risque spécifiques auxquels les femmes, les jeunes filles, les jeunes garçons et les hommes sont confrontés dans les installations de camp
- Incorporer cette analyse dans des stratégies de sécurité spécifiques au camp, comme un éclairage approprié dans des zones souvent fréquentées par les femmes et les jeunes filles, des patrouilles sur les chemins de récolte du bois de chauffage et le contrôle des trajets scolaires
- Partager des informations appropriées avec l'agence chef de file de la protection de manière systématique

Abri et planification de site prenant en compte la protection

- Garantir que la présentation physique du camp, y compris le placement des latrines et d'autres infrastructures communales, est effectuée avec la participation de la communauté et qu'elle minimise les risques de VS
- Garantir, dans les cas où un abri communal est la seule option, que des séparations appropriées entre les familles et les sexes soient établies

- Garantir qu'un espace et qu'une confidentialité suffisantes (y compris, si possible, des serrures sur les portes) soient alloués, surtout pour les ménages dirigés par des femmes
- Concevoir les abris communaux avec assez d'espace et des matériaux adéquats pour la séparation des familles
- Vérifier que la solution est la bonne en fonction du contexte culturel, en prenant compte que dans certains contextes il ne sera pas culturellement acceptables de placer de femmes seules ou veuves ensemble
- Contrôler la sécurité et le bien-être de ces groupes régulièrement
- Assurer des agencements pour des sources alternatives comme l'énergie solaire pour les zones d'éclairage (surtout les latrines et les douches) et pour l'usage individuel (par ex. des torches pour les familles)
- Planifier l'emplacement et la conception des zones d'abri pour promouvoir l'esprit de communauté et renforcer la protection de la communauté par la communauté, tout en préservant la confidentialité, la sûreté et la sécurité des individus et de l'unité familiale
- Garantir que les femmes et les membres des groupes minoritaires disposent de réelles opportunités de participer aux processus de prise de décision concernant l'emplacement des services et la conception des abris
- Garantir que les zones fréquentées par les enfants sont sûres et peuvent être contrôlées par la communauté
- Introduire des arrangements énergétiques alternatifs en fonction de l'estimation de la communauté des meilleures alternatives : cela doit être une action de prévention prioritaire
- En consultation avec les femmes, et si approprié, fournir aux centres destinés aux femmes des espaces sûrs pour organiser des réunions pour différentes activités, y compris la prestation de services médicaux, psychosociaux et légaux en réponse à la VS

Distribution et services

- Promouvoir et contrôler la participation significative et égale des femmes et des hommes dans les mécanismes de gouvernance de camp et la prise de décision
- Insister auprès des partenaires de distribution pour garantir que les décisions relatives à la distribution de la nourriture et des articles domestiques soient prises avec la participation directe de la communauté du camp, et en particulier avec des femmes de diverses origines et d'âges différents
- Promouvoir l'éducation des jeunes filles et travailler pour réduire le taux d'abandon des étudiantes
- Promouvoir la mise en œuvre de programmes de formation et de création de revenus qui ciblent ou incluent les femmes du camp
- Promouvoir les activités générant des modes de subsistance pour les hommes et des programmes visant la résolution de conflit et de problèmes par des moyens non violents, pour réduire les incidents de violence domestique

- Promouvoir des stratégies de sécurité alimentaire et de modes de subsistance ciblant en particulier les ménages dirigés par des femmes seules, les jeunes veuves, les personnes âgées et les autres personnes les plus exposées aux risques de harcèlement, d'exploitation et de rejet
- Assurer des formations de compétences fondamentales et professionnelles pour les adolescents, filles et garçons, et fournir des services de recherche d'emploi pour qu'ils soient mieux équipés pour soutenir leurs familles grâce à des revenus supplémentaires

Information de la communauté

- Sensibiliser et informer la communauté de camp, en employant des méthodes participatives, sur la violence sexiste, y compris l'information des services disponibles, les droits des réfugiés ou des personnes déplacées et les lois de la communauté d'accueil.
- Soutenir les partenaires intervenant dans la protection pour établir la prévention et les informations d'intervention relatives à la VS, un plan d'éducation et de communication et disséminer les messages de prévention contre la VS.

Une voix s'élève du terrain

« Dans le contexte de cette culture et des camps dans lesquels nous travaillons, il est important que toute formation ou information dans ce domaine soit effectuée par des co-animateurs, un homme et une femme, et que tous les séminaires se déroulent dans la langue locale en évitant la traduction. Elles doivent être fournies par l'équipe nationale formée, qui représente et peut comprendre la population du camp et sa culture. Si la VS est répandue dans la population, il peut s'avérer utile d'instaurer des comités de consultation dans le cadre de la structure de gestion de camp. Afin d'aider la population de camp, ces comités doivent être correctement formés, confidentiels et avoir accès aux services légaux et médicaux. Il est important de se rappeler que les stigmates sociaux/culturels associés aux traumatismes psychologiques, empêchent souvent les femmes et les jeunes filles en particulier, de signaler des incidents de VS. Trop souvent, les systèmes de compte rendu sont bureaucratiques et à prédominance masculine. Il est vital de disposer de membres féminins bien formés au sein de l'équipe sur le terrain. Cinquante pourcents est un objectif raisonnable. »



Le choix des meilleurs animateurs pour les projets d'information est très contextuel. Dans certains cas, il peut s'avérer plus avisé d'employer un membre de la communauté locale, dans d'autres situations un membre de l'équipe internationale peut être préféré par la communauté. Le sexe de l'animateur doit également être pris en compte.

Sûreté et sécurité

- Mobiliser la population de camp pour identifier les groupes les plus exposés à la VS et adopter des mécanismes de soutien et de contrôle communautaires, y compris des équipes de 'surveillance communautaire' comprenant des femmes
- Promouvoir l'autorégulation de la communauté, ainsi que le contrôle et les structures de sécurité pour prendre en compte les zones à haut risque et les risques spécifiques auxquels les femmes et les hommes de différents âges et parcours sont confrontés
- Faire en sorte que les résidents du camp, y compris les femmes, soient inclus dans les mesures pour améliorer la sécurité du camp
- Établir des relations avec les autorités locales/d'accueil pour les encourager à participer et à prendre part activement au bien-être de la communauté d'accueil : si possible, promouvoir les avantages communs de cette démarche
- Réclamer un effectif adéquat de personnel de police et de sécurité correctement formé et promouvoir la parité au sein du personnel de sécurité

Systèmes de protection

- Coopérer avec les organisations de protection responsables dans la mise en place d'un mécanisme de référence et de rapport coordonné, confidentiel et adapté aux victimes de VS dans le camp
- Fournir un soutien médical, psychosocial, légal et matériel
- Promouvoir et/ou contribuer à la mise en place d'un réseau de soutien basé sur la communauté, en s'assurant que ses membres sont correctement formés
- Promouvoir la formation et la mobilisation de groupes d'hommes pour l'égalité des sexes et la prévention de la VS
- S'assurer que les victimes fournissent leur consentement éclairé avant que toute mesure correctrice ne soit prise
- S'assurer que dans tous les cas les victimes puissent prendre des décisions informées

❗ Les procédures opérationnelles permanentes spécifiques à l'opération doivent réguler la manière de gérer la question du consentement dans le cas d'un enfant victime. Dans certains pays, il peut exister une obligation officielle de faire un rapport aux autorités. Normalement, le consentement éclairé des parents ou du tuteur doit être obtenu, à moins que ces derniers ne soient à l'origine du risque. Dans de telles situations, il faut signaler le cas aux autorités de protection de l'enfance nationales concernées et, s'il n'en existe pas, une évaluation de meilleur intérêt (EMI) doit être entreprise par l'agence chef de file de la protection de l'enfance.

Éthique

- Fournir des informations à la communauté du camp sur la conduite à attendre du personnel humanitaire
- Expliquer à la communauté du camp les procédures pour rapporter les plaintes impliquant des acteurs humanitaires, des agents du maintien de la paix et/ou le personnel de sécurité
- Estimer la connaissance et les compétences en matière de prévention et de réponse à la VS au sein de l'équipe de l'agence et organiser des séances de formations/information, selon les besoins
- Garantir que toute l'équipe est formée aux/familière des codes de conduites applicables et qu'elle les signe
- Employer et former une équipe de femmes engagées et promouvoir l'embauche du personnel féminin auprès des autres acteurs
- Garantir que tout le personnel travaillant dans le camp est clairement identifié ; noms et fonctions doivent être fournis par écrit à la communauté pour que le suivi puisse être assuré en cas de plainte
- Garantir que les procédures opérationnelles permanentes (POP) minimisent le nombre de fois où l'on demande à la victime de raconter son histoire ou le nombre de fois où elle est interviewée, et qu'elle soit informée de ses droits en ce qui concerne les entretiens avec les visiteurs, y compris les médias

❗ Avant d'envoyer des membres de l'équipe responsable de la gestion de camp dans une installation de camp, comme des contrôleurs, des formateurs, des accompagnateurs, du personnel de terrain ou des superviseurs, fournissez-leur une formation en VS, particulièrement sur les raisons pour lesquelles la prévention de la VS est centrale à la protection et au maintien des droits de l'homme.

L'intervention face à la violence sexiste

Les résidents du camp qui ont été victimes de violence sexiste approchent souvent l'agence responsable de la gestion de camp comme premier défendeur. Son personnel doit être préparé à gérer de tels incidents d'une manière donnant la priorité à la confidentialité, au respect, à la prévenance et à la dignité de la victime. Les actions suggérées concernant les quatre domaines (réponse médicale, psychosociale, de sûreté et légale) sont répertoriées ci-dessous.

Les systèmes de référence

- Garantir que le personnel reçoive une formation appropriée sur la manière de répondre aux besoins des victimes, y compris sur les techniques d'entretien et sur la connaissance approfondie des mécanismes de référence et des options qui leurs sont offertes
- Adopter, avec les agences de protection concernées et les partenaires des ONG, des mécanismes de rapport d'incident et des systèmes de référence (si possible et si cela s'avère pertinent) qui respectent la confidentialité (y compris les consignes de protection des données), le respect, la sensibilité et la dignité de la victime
- Garantir que les partenaires décident collectivement quelles informations sont nécessaires, la manière de les collecter pour nuire le moins possible à la victime, quelles informations doivent être partagées et en quelle capacité, quels individus et organisations (s'il en est) doivent être informés de l'incident et quelles mesures sont en place pour protéger la victime, les informations et les intervenants
- Garantir que des informations non identifiantes sur l'incident sont correctement partagées avec les agences de protection concernées

Sûreté/sécurité

- Donner la priorité à la sûreté de la victime, sa famille et au personnel de l'agence à tout moment
- Respecter les souhaits, droits et la dignité de la victime, tout en prenant toujours en compte les besoins et la sûreté de la communauté dans sa globalité
- S'assurer que les enfants sont toujours interviewés par les personnes formées à l'entretien en fonction de l'âge et aux techniques de conseil
- S'assurer que les enfants victimes ne sont pas sujets à des entretiens multiples inutiles
- Si nécessaire, établir des arrangements pour délocaliser une victime dans une zone sûre et assurer une sécurité individuelle discrète, un soutien de suivi et un contrôle
- Si possible, veiller à ce que les auteurs de violence venant du sein de la communauté soient déplacés

Médical

- Faire en sorte que les services médicaux dans le camp soient équipés pour répondre aux victimes de violence sexiste, si possible, en assurant particulièrement la disponibilité et la distribution de :
 - o Contraception d'urgence
 - o Prophylaxie post exposition (en réponse aux expositions au VIH)
 - o Traitement des MST
 - o Vaccin contre l'hépatite et le tétanos
- Établir des systèmes de référence qui assurent une réponse médicale et une prise en charge des victimes de VS rapides

▶▶ *Pour plus d'informations concernant les questions médicales, consultez le chapitre 16.*

Psychosocial

- Promouvoir des systèmes de référence clairs et opportuns pour que les personnes touchées reçoivent un soutien psychosocial
- Garantir que des mécanismes de soutien psychosocial dirigés par la communauté ne soient pas préjudiciables aux droits des victimes

Légal

- Diriger les victimes qui souhaitent obtenir une réparation légale vers la/les agence(s) de protection responsables

LISTE DE VÉRIFICATION POUR L'AGENCE RESPONSABLE DE LA GESTION DE CAMP

- L'équipe de l'agence responsable de la gestion de camp est formée aux problèmes de VS et aux systèmes de réponse de prévention et de référence appropriés.
- Les résidents du camp exposés à la VS avant leur arrivée reçoivent des soins et un traitement appropriés.
- L'agence responsable de la gestion de camp prend des mesures de suivi appropriées en réponse aux incidents de VS.
- Des procédures de référence claires sont en place, comprenant les soins médicaux, le soutien psychologique et social pour les personnes affectées.
- Une estimation participative est utilisée par l'agence responsable de la gestion de camp pour comprendre les causes de la VS et pour planifier des actions basées sur la communauté afin de les prendre en charge.
- La culture de la communauté déplacée – y compris les relations de pouvoir et entre les sexes, les rôles traditionnels et de nombreuses pratiques traditionnelles nuisibles – influence la prévention de et la réponse à la VS.
- La conception et l'organisation du camp soutiennent la prévention de la VS.
- Les groupes et les personnes particulièrement exposés au risque de VS sont identifiés et l'agence responsable de la gestion de camp coopère de manière rapprochée avec les acteurs de la protection.
- Les membres du personnel et toutes les personnes travaillant pour les résidents du camp ont été formés aux codes de conduite et les ont signés.
- Les systèmes traditionnels visant à résoudre les conflits au sein de la communauté sont compris et contrôlés.
- Des mécanismes de rapport sûrs et confidentiels sont en place et la communauté est informée sur la façon de les utiliser.

- ❑ Le contrôle des zones à haut risque dans le camp est une priorité pour l'agence responsable de la gestion de camp et est cohérent et régulier.
- ❑ Les femmes sont impliquées dans les décisions qui affectent la gestion quotidienne du camp et l'assistance et la prestation des services et contribuent à minimiser le risque de VS.
- ❑ Des approches plurisectorielles et inter agences de la VS sont défendues et soutenues par l'agence responsable de la gestion de camp.
- ❑ La réponse à et la prévention de la VS sont intégrées aux programmes au sein du camp à chaque étape : estimation, planification, mise en œuvre, contrôle et évaluation.
- ❑ L'agence responsable de la gestion de camp travaille de manière rapprochée avec les programmes développant les compétences et la formation professionnelle pour réduire la vulnérabilité.
- ❑ La sûreté, la sécurité et la dignité des personnes touchées par la VS est une priorité à tout moment.

OUTILS

! Presque tous les outils, les publications et les autres documents indiqués sont disponibles dans le CD toolkit joint à tout classeur. Les liens Internet sont fournis pour les contenus téléchargeables.

- R. Bauer. Shelter & Gender. Briefing note
- Proposed system for organising, monitoring and promoting firewood patrols
- **Reproductive Health Response in Crisis (RHRC) Consortium, 2004. *Gender-based Violence Tools Manual. For Assessment & Programme Design, Monitoring & Evaluation in Conflict-affected Settings.***
- **RHRC Consortium, The Gender-Based Violence Global Technical Support Project, 2004. *Checklist for Action. Prevention & Response to Gender-Based Violence in Displaced Settings.***
- *IASC, Protection Cluster, Early Recovery Cluster, 2007. Protection of Conflict-induced IDPs: Assessment for Action (pilot version for field testing)*
- **UNHCR 2006, *The UNHCR Tool for Participatory Assessment in Operations***

LECTURES ET RÉFÉRENCES

Action for the Rights of Children (ARC), 2001. *Critical Issues: Abuse and Exploitation.*

Amnesty International, 2004. *It's In Our Hands: Stop Violence Against Women.*

Amnesty International, 2005. *Stop Violence Against Women. How to Use International Criminal Law to Campaign for Gender-sensitive Law Reform.*

Judy El-Bushra and Kelly Fish. *Refugees and Internally Displaced Persons.*

Coordination Committee for the prevention of Sexual Exploitations and Abuse (CCSEA), 2003. *Understanding Humanitarian Aid Worker Responsibilities: Sexual Exploitation and Abuse Prevention.*

Tamara Feters, 2006. “Abortion care needs in Darfur and Chad”, *Forced Migration Review.*

Forced Migration Review, 2007. *Sexual violence: weapon of war, impediment to peace.*

Gender and Water Alliance, 2006. *Mainstreaming Gender in Water Management.*

Global Protection Cluster Working Group, 2007. *Handbook for the Protection of Internally Displaced Persons.*

ICRC, 1994. *The Code of Conduct for the International Red Cross and Red Crescent Movement and NGOs in Disaster Relief.*

Inter-Agency Standing Committee (IASC), 2005. *Guidelines for Gender-based Violence Interventions in Humanitarian Settings: Focusing on Prevention of and Response to Sexual Violence in Emergencies.*

Inter-Agency Standing Committee (IASC), 2006. *Women, Girls, Boys and Men: Different Needs – Equal Opportunities.*

IRC, INEE, WCRWC. *Ensuring a Gender Perspective in Education in Emergencies*

OHCHR, FactSheetNo.23. *Harmful Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children.*

PLAN, 2008. “Because I Am a Girl”. *The State of the World’s Girls 2007.*

UNHCR. *Gender-based Violence. Action Sheet No.4* (taken from the Handbook for the Protection of Internally Displaced Persons).

UNHCR,1991. *Guidelines on the Protection of Refugee Women*

UNHCR, 1995. *Sexual Violence Against Refugees: Guidelines on Prevention and Response.*

UNHCR, Women's Commission for Refugee Women and Children (WCRWC), 2001. *Respect our Rights: Partnership for Equality, Report on the Dialogue with Refugee Women.*

UNHCR, 2001. *Good Practices on Gender Equality Mainstreaming. A Practical Guide to Empowerment.*

UNHCR, 2002. *Gender Training Kit on Refugee Protection and Resource Handbook.*

UNHCR,2003. *Sexual and Gender-based Violence against Refugees, Returnees and Internally Displaced Persons: Guidelines for Prevention and Response*

UNHCR, (forthcoming 2008). *Handbook on the Protection of Women and Girls.*

UNICEF, 2005. *Early Marriage. A Harmful Traditional Practice.*

UN Secretariat, 2003. *Secretary-General's Bulletin: Special Measures for Protection from Sexual Exploitation and Sexual Abuse.*

WFP, 2006. *Getting Started: HIV, Aids and Gender in WFP Programmes.*

WHO, UNHCR, 2004. *Clinical Management of Survivors of Rape: Developing Protocols for Use with Refugees and Internally Displaced Persons.*

Women's Commission for Refugee Women and Children (WCRWC), 2005. *Masculinities: Male Roles and Male Involvement in the Promotion of Gender Equality. A Resource Packet.*